

# JOP 2024

## FAQ sur Intranet DGPN

### MISE A JOUR 20

---

#### Rubrique : **L'HÉBERGEMENT**

**Ajout** en fin de rubrique :

► **Il m'est demandé de changer d'hébergement en cours de période. Quelles sont les règles ?** (ajout du 12 juillet 2024)

Si des contraintes logistiques imposent à l'Administration de vous changer de lieu d'hébergement, il peut être organisé :

- sur mon temps de travail normal ;
- sur mon temps de repos : il s'agit alors d'un rappel générateur d'heures supplémentaires.

NB. Lors de ce déménagement, vous conservez la même carte *Pluxee* et le même *Pass Navigo*.

---

#### Rubrique : **LES TRANSPORTS**

**1°/ Ajout** d'un article à la fin du paragraphe ► Comment me rendre dans la ville de ma mission ?

**ATTENTION !** Les véhicules de service mis à disposition des renforts pour rejoindre leur ville de renfort et/ou y exercer leur mission doivent être préalablement vérifiés afin de s'assurer de leur bon état de fonctionnement (ajout du 12 juillet 2024).

**2°/ Ajout** d'un paragraphe en fin de la rubrique ► Je serai en renfort à Paris. Comment me déplacer à l'intérieur de la ville de ma mission ?

• **Un changement de lieu d'hébergement pendant une période de renfort impose-t-il un changement de Pass Navigo ?** (ajout du 12 juillet 2024)

Dans ce cas, vous conservez le même *Pass Navigo* pendant une période de renfort. Vous ne le restituez qu'en fin de période.

---

Rubrique : **LA RESTAURATION**

**Ajout** de deux paragraphes avant le paragraphe ► Puis-je conserver la carte *per diem* après la fin de la mission ?

► **Un changement de lieu d'hébergement pendant une période de renfort impose-t-il un changement de carte *Pluxee* ?** (ajout du 12 juillet 2024)

Dans ce cas, vous conservez la même carte *Pluxee* pendant une période de renfort. Vous ne la restituez qu'en fin de période.

► **Je travaille en renfort de nuit, la carte *Pluxee* couvre-t-elle le dernier jour de ma période ?** (ajout du 12 juillet 2024)

Vous serez en repos le jour de votre descente de nuit et en délai de route le jour suivant.

Votre carte *Pluxee* ne couvre pas ces deux journées. Vous serez remboursé en frais de mission.

Vous devez restituer votre carte *Pluxee* le jour de votre descente de nuit.

---

Rubrique : **L'EMPLOI - LES MISSIONS**

**Ajout** d'un paragraphe en fin de la partie LES CYCLES DE TRAVAIL :

► **Suis-je soumis à une astreinte particulière pendant mes jours de repos de cycle pendant la période de renfort ?** (ajout du 12 juillet 2024)

Sauf circonstances particulières et exceptionnelles, vous ne serez pas d'astreinte mais en plein repos, libre de votre temps.

---